

REPERAGE ET PREVENTION DES TROUBLES

A- PATHOLOGIES INCLUANT DES TROUBLES DE LA COMMUNICATION ET/OU DU LANGAGE

Ces pathologies peuvent être congénitales ou acquises. Parfois la pathologie est connue et le langage doit donc faire l'objet d'une vigilance particulière avec par exemple mise en place d'une éducation précoce. Dans d'autres cas, la pathologie se révèle au cours du développement, les difficultés de langage pouvant parfois être un des signes d'appel

Parmi les pathologies pouvant entraver le développement du langage on retiendra:

- les pathologies de l'audition;
- les malformations de l'appareil phonatoire;
- les atteintes neurologiques précoces;
- le déficit intellectuel;
- les troubles de la personnalité.

Des carences affectives ou éducatives graves peuvent également perturber le développement du langage.

B- TROUBLES SPECIFIQUES DU LANGAGE ORAL

Certaines difficultés de développement du langage surviennent sans étiologie identifiable et sans troubles associés. On parle alors de trouble spécifique du développement du langage.

Ces troubles spécifiques toucheraient 5 à 10% des enfants d'âge préscolaire.

b1 Les troubles d'articulation

Il peut s'agir de **l'absence ou de la déformation d'un phonème**. Elle est **systematique**, quelle que soit la position du phonème dans le mot et les phonèmes environnants. Il y a une erreur systématique et permanente dans le mouvement qu'exige la production d'un phonème.

L'origine peut être fonctionnelle (imitation d'un proche, persistance du système phonétique simplifié du jeune enfant) ou liée à des anomalies morphologiques (anomalies au niveau de l'articulé dentaire, du voile du palais, de la langue.)

Le phonème peut être absent et systématiquement remplacé par un autre [l] articulé [j]

Le phonème peut être présent, distingué des autres phonèmes mais articulé de façon incorrecte. Les troubles les plus connus sont:

- le sigmatisme interdental (passage d'air antérieur sur les phonèmes [s] et [z]);
- le sigmatisme latéral (passage d'air latéral sur les phonèmes [ch.] et [j]).

La rééducation d'un trouble isolé de l'articulation n'est généralement pas proposée avant 5/6 ans. Elle exige en effet une bonne conscience du schéma corporel, une capacité d'attention et de coordination motrice pour travailler sur des mouvements très fins.

Il faut être attentif aux capacités de discrimination phonémique de l'enfant pour s'assurer qu'il distingue bien les phonèmes même s'il les articule mal car cette capacité sera nécessaire à l'apprentissage du langage écrit.

b2 Les troubles fonctionnels du développement du langage oral

Le retard de parole

Pour l'orthophoniste, la parole, c'est la phonologie, c'est à dire la combinatoire des phonèmes au niveau du mot. Tous les phonèmes peuvent être acquis mais c'est leur combinatoire qui pose problème (ex: l'enfant dit correctement le /chat/ mais pour "chaussure" il dit /sosur/). Les déformations vont généralement dans le sens de la simplification (suppression d'un phonème "carte" devient /kat/) ou dans le sens de la facilitation (assimilation "couper" devient /tupe/, "couteau" devient /tuto/).

NB : ces simplifications sont normales dans le développement du langage. C'est parce que l'enfant peut adapter ses productions à ses capacités articulatoires et phonologiques qu'il peut apprendre à parler.

Le retard de parole isolé régresse le plus souvent spontanément. Cependant si après cinq ans il persiste des déformations (et même avant si elles sont importantes et rendent l'enfant inintelligible) il faut consulter afin de déterminer la nécessité d'une rééducation (risque pour l'apprentissage de la lecture).

Le retard de langage

Pour l'orthophoniste, le langage c'est le lexique, la syntaxe, la structuration du récit...

Dans le retard de langage la compréhension est généralement normale. Au niveau de l'expression, on observe un vocabulaire réduit, des phrases simples, juxtaposées, une indifférenciation il/elle, des erreurs dans les flexions verbales ("les enfants i dort"), pas de contractions prépositionnelles ("i donne un gâteau à le garçon").

Là encore ces erreurs sont fréquentes et banales chez le jeune enfant. C'est leur importance et leur persistance qui doit attirer l'attention.

L'importance d'un retard de parole et de langage s'apprécie par l'évaluation des capacités linguistiques de l'enfant mais aussi par le retentissement qu'il a sur le développement affectif et psychique de l'enfant, sur son intégration sociale et scolaire. La qualité de la communication n'est pas strictement corrélée à la qualité du langage et certains enfants qui ont une grande appétence à la communication réussissent à mettre en place des suppléances pour se faire mieux comprendre (mimiques, gestes,...).

Il est important d'être vigilant pour éviter le développement de l'agressivité et de l'isolement.

b3 Les troubles structurels du langage oral : les dysphasies.

On oppose les troubles structurels aux troubles fonctionnels sur l'idée qu'il ne s'agit pas d'un retard dans le développement d'une faculté mais d'une véritable désorganisation. (Par exemple dans la dysphasie, on peut observer un trouble de l'évocation, des complexifications phonologiques, une dyssyntaxie).

Ils concerneraient 10% des troubles du langage.

Ces troubles peuvent toucher l'expression et la compréhension. Ils donnent des tableaux sévères avec des enfants inintelligibles, s'exprimant de façon très réduite, pouvant recourir à des mimiques pour se faire comprendre.

Ces troubles toucheraient l'équipement linguistique (hypothèse étiologique organique d'anomalies du développement cérébral).

Cependant leur définition ne fait pas l'objet d'un consensus, pour certains la différence entre troubles fonctionnels et structurels est purement quantitative, pour d'autres elle est qualitative. Les dysphasies ne formeraient pas un groupe hétérogène mais seraient composées de sous-groupes, selon les capacités atteintes et préservées.

Encore plus que pour les troubles fonctionnels, les troubles structurels doivent faire l'objet d'une prise en charge orthophonique à la fois pour viser la mise en place du langage mais aussi pour permettre le maintien d'une communication de qualité avec l'entourage.

C – DIFFICULTES D' APPRENTISSAGE DE L'ECRIT

L'OMS définit la dyslexie et la dysorthographe comme des troubles spécifiques de l'acquisition du langage écrit.

Pour parler de dyslexie, il faut réunir:

- un **critère quantitatif** (déficit significatif = décalage de 18 mois entre le niveau de lecture et l'âge de l'enfant),
- un **critère dynamique** (les difficultés persistent dans le temps).

Ces difficultés ne doivent pas pouvoir être expliquées par un déficit intellectuel, un handicap sensoriel, une carence éducative ou affective grave, un trouble grave de la personnalité.

Les signes observés en lecture et/ou en transcription sont des confusions phonétiques (p/b, t/d, ...), des confusions visuelles (m/n, d/b, ...), des inversions (« car » lu « cra »), des omissions (« porte » lu « pote »), des confusions de mots visuellement proches (« mais » pour « main »), ...

Aucune de ces erreurs ne suffit à parler de dyslexie. On les retrouve d'ailleurs fréquemment lors du début de l'apprentissage chez de nombreux enfants. C'est l'importance et la persistance de ces difficultés qui doit faire évoquer la question.

Les difficultés d'apprentissage peuvent se retrouver dans d'autres tableaux: déficit intellectuel, difficultés psycho-affectives,...

Le diagnostic de dyslexie est le résultat d'une évaluation pluridisciplinaire. Il concerne des enfants qui ont bénéficié de plusieurs mois d'apprentissage dans de bonnes conditions. Les troubles d'apprentissage du langage écrit sont hétérogènes et de nombreuses classifications ont été proposées. Leur étiologie fait débat. La recherche est actuellement très orientée par les neurosciences et explore des anomalies neurologiques d'origine génétique.

Les enfants qui ont présenté un trouble fonctionnel du langage oral présente plus souvent des difficultés d'apprentissage de la lecture que leurs pairs. Pour les enfants dysphasiques, les troubles de la lecture sont systématiques.

D – REPERAGE DES ENFANTS EN DIFFICULTE

Le repérage se fait par l'observation des enfants lors des activités habituelles de la classe, qu'il s'agisse de leur capacité à réaliser avec plus ou moins de facilité les activités proposées ou de leur faculté à s'exprimer verbalement avec les adultes, avec ses pairs, en relation duelle, dans le cadre d'un groupe.

Il s'agit avant tout d'une analyse qualitative.

Il ne doit pas être assimilé au dépistage qui lui consiste à faire passer de façon systématique des épreuves pour aboutir à un résultat chiffré permettant de situer l'enfant dans une zone « de déficit, à risque, ... ».

Le repérage des difficultés doit toujours avoir pour objectif de proposer à l'enfant et à ses parents une prise en charge adaptée.

L'existence de difficultés dans le développement du langage peut se révéler:

- *Au niveau des compétences de l'enfant:*

Un enfant semble décalé par rapport au groupe classe. Il s'exprime peu, semble ne pas comprendre les consignes, il déforme les mots, ne structure pas ou mal ses phrases. Il a du mal à se repérer dans le temps et/ou l'espace, il mémorise difficilement les comptines, les chansons, etc.

Cependant, il est nécessaire de prendre en compte la grande variabilité dans l'âge d'apparition des compétences langagières chez le jeune enfant, plus particulièrement au niveau des capacités expressives. Il est important de toujours tenir compte de l'âge de l'enfant, notamment en maternelle; ainsi, dans une même section entre un enfant né en février et un enfant né en novembre, on ne peut attendre le même niveau de langage.

- *Au niveau du comportement de l'enfant:*

L'enseignant observe un comportement d'agitation, de désintérêt, des difficultés d'attention ou de concentration, une lenteur, une grande fatigabilité, des difficultés émotionnelles avec un repli, une tristesse, des pleurs.

Face à ce type d'observations, il est important de pouvoir recueillir l'avis d'autres professionnels de l'école pour savoir s'ils observent les mêmes difficultés dans d'autres situations (cantine, etc.).

Il sera aussi nécessaire de rencontrer les parents de l'enfant pour leur exposer ces observations. Il est important lors de cette rencontre d'être à l'écoute des parents: observent-ils des difficultés dans le cadre familial ? En ont-ils déjà parlé au médecin traitant, à la PMI ? L'enfant est-il déjà suivi ?

Il est important lors de cette rencontre de rester nuancé sur les difficultés de l'enfant pour éviter une réaction trop angoissée des parents qui pourra se traduire par un affolement ou au contraire une attitude de déni ou d'évitement.

Quelles que soient les hypothèses que l'enseignant ou l'équipe pédagogique peut formuler, il faut absolument éviter une nomination des difficultés qui prendrait valeur de diagnostic. La terminologie très médiatisée aujourd'hui de dyslexie, dysphasie, est une terminologie qui doit être réservée au domaine médical.

Il est souvent intéressant que la proposition de bilan orthophonique soit faite par le psychologue scolaire. Cela permet à l'enseignant de préserver sa relation avec l'enfant et ses parents. Si c'est l'enseignant qui le propose lui-même, il s'agit que cela reste de l'ordre du conseil. L'enseignant n'est pas prescripteur. Les parents devront d'ailleurs faire établir une prescription par un médecin si le bilan orthophonique est réalisé en cabinet libéral.

E – AIDE DE L'ENSEIGNANT

L'enseignant peut aider un enfant en difficulté d'apprentissage à deux niveaux: la réassurance et le soutien pratique.

- L'enfant peut s'installer dans la situation d'échec. Il s'agit de favoriser les situations dans lesquelles l'enfant peut exprimer ses compétences soit dans le domaine des apprentissages proprement dits soit en l'amenant à mettre en œuvre d'autres compétences (dessin, musique, sport,...).

Il est important d'éviter les moqueries des camarades en pouvant exposer les difficultés de l'enfant dans le groupe. On évitera au maximum les situations d'échec prévisible (lire à haute voix).

On peut adopter un système de notation différent mettant en valeur les progrès de l'enfant (compter le nombre de fautes en dictée).

- Il est important de vérifier que l'enfant a bien compris la consigne du travail à effectuer et si possible lire les énoncés de problèmes, les questions de contrôle.

Autant que possible vérifier la prise de note des devoirs et fournir aux parents les textes des leçons à apprendre pour éviter les erreurs de copie.

Accorder si nécessaire un temps de composition supplémentaire. Lors des examens officiels les enfants dyslexiques peuvent faire une demande de tiers-temps.

- Il est souhaitable de permettre la rééducation sur certains temps scolaires pour éviter une surcharge de travail à l'enfant et une suppression systématique des loisirs.
- Les parents peuvent aider leur enfant à la maison en lisant les leçons à apprendre, en écrivant sous sa dictée, en lisant avec lui pour ne pas le priver de l'accès à la culture, en lui proposant des activités qui lui permettent de faire l'expérience de la réussite (sport, musique...)

- L'aménagement de la scolarité des enfants dyslexiques peut aller, selon la sévérité des troubles, de la simple "bienveillance" de l'enseignant à une reconnaissance de handicap donnant droit à des aménagements de type ordinateur, AVS, tiers-temps voire à une orientation en classe spécialisée. La reconnaissance du handicap de fait par la saisine de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et nécessite un diagnostic de dyslexie.
- Les rencontres de l'enseignant et de l'orthophoniste de l'enfant doivent se faire avec l'accord de l'enfant et de sa famille (l'orthophoniste est liée par le secret médical). L'orthophoniste peut alors si elle le pense souhaitable participer aux équipes éducatives, aux réunions de CCPE. Cela lui permet d'avoir une vision plus complète de l'enfant, d'apprécier les effets de la rééducation sur les résultats scolaires.

• F – QUELQUES PROPOSITIONS DE LECTURE

ABDELILAH-BAUER Barbara : *Le défi des enfants bilingues : grandir et vivre en parlant plusieurs langues*. Editions La découverte, Paris, 2008.

BOISSON-BARDIES Bénédicte de : *Le langage, qu'est-ce que c'est ?* Odile Jacob, Paris, 2003.

BOISSON-BARDIES Bénédicte de : *Comment la parole vient aux enfants*, Odile Jacob, Paris, 2005

DUMONT Annie : *Réponses à vos questions sur la dyslexie*. Editions Solar, Paris, 2003.

KREMER Jean-Marc : *Troubles du langage : les 500 conseils de l'orthophoniste*. Editions

MORAIS José : *L'art de lire*. Editions Odile Jacob, Paris, 1994.

PICQ Pascal, SAGART Laurent, DEHAENE Ghislaine, LESTIENNE Cécile : *La plus belle histoire du langage*. Seuil, Paris, 2008.